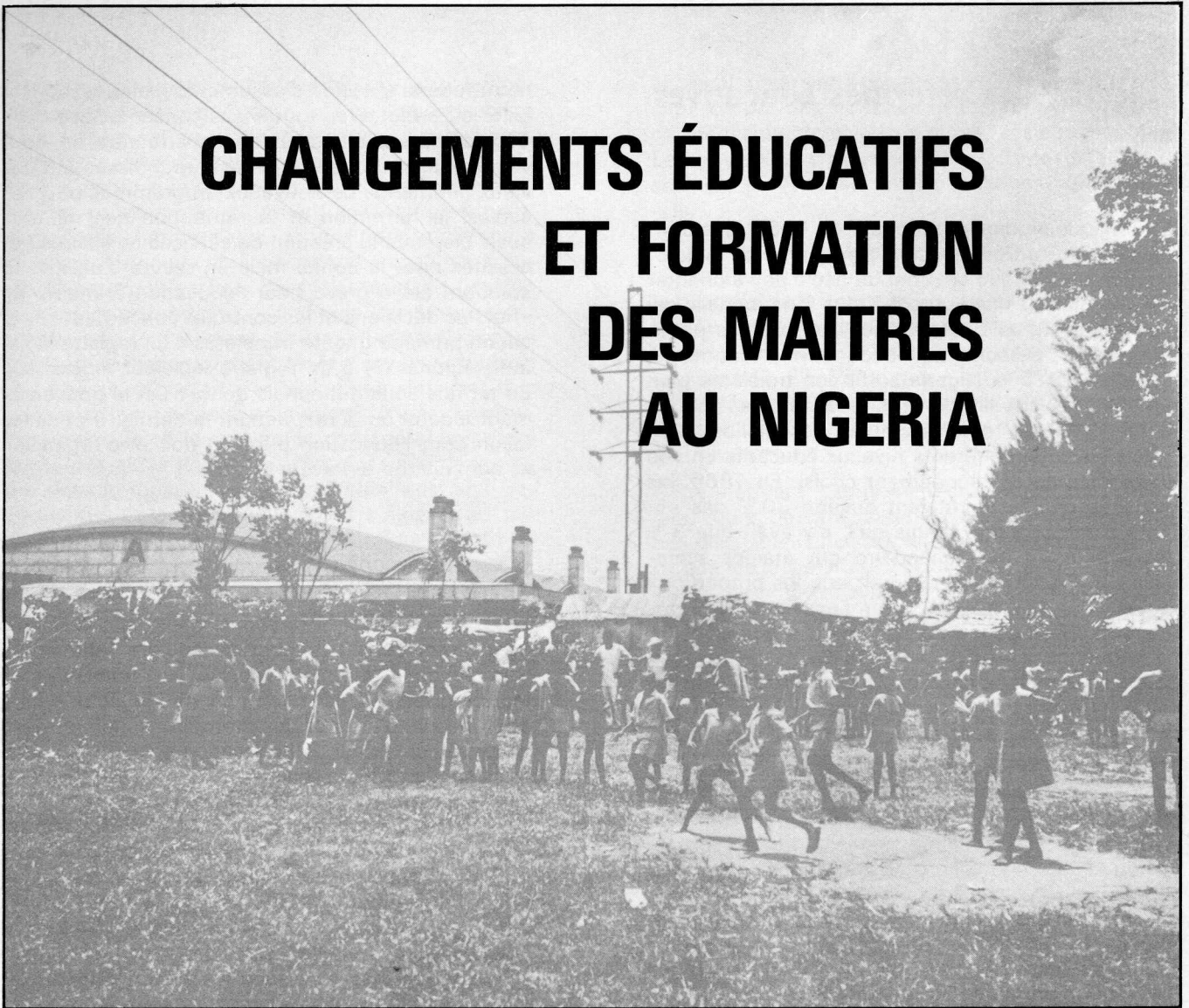


CHANGEMENTS ÉDUCATIFS ET FORMATION DES MAÎTRES AU NIGERIA



L'une des conceptions majeures des nouveaux chefs des pays indépendants d'Afrique est que l'éducation est l'instrument le plus important qu'ait élaboré l'homme en vue de son propre progrès et de son développement. Dans une société dynamique, l'orientation de l'éducation tend vers le futur même si elle doit tirer ses forces des valeurs de son héritage. Au Nigeria, comme dans beaucoup de pays en voie de développement, l'éducation est conçue comme une panacée pouvant guérir les maux et les problèmes de la nation. Le grand but éducatif national est de permettre aux individus de participer à la modernisation sociale, politique et économique du pays. L'attention est braquée sur les contributions que des citoyens ayant reçu une éducation soignée peuvent fournir pour résoudre les problèmes auxquels aura à faire face la nation maintenant et dans l'avenir. D'après le professeur Hanson (1) des nations dynamiques et progressistes « ont besoin d'un système éducatif qui les aidera à émerger pour concevoir un avenir qui assure une vie meilleure pour tous ».

Cependant, avant l'indépendance du Nigeria en octobre 1960, on considérait généralement l'éducation comme un service dispendieux, et non comme un instrument de développement. La plupart des initiatives éducatives qui ont été réalisées sont à mettre au crédit d'organismes privés, généralement des groupes missionnaires, et quelques individus et communautés dynamiques. Les défauts du système devinrent évidents et alarmants après l'indépendance, quand le Nigeria essaya de présenter son premier plan national de développement, 1962-1968. En réalité, la commission de 1960 avait mis en lumière les principales déficiences du système éducatif et en particulier « un manque d'équilibre à la fois dans ses structures et sa répartition géographique, et une tendance chez les planificateurs en éducation à gaspiller l'argent et les professeurs disponibles » (2). C'est en gardant à l'esprit cette situation de départ que nous allons examiner la nature et les objectifs des réformes qui ont été lancées en matière d'enseignement depuis l'indépendance du Nigeria.

objectifs des réformes éducatives

Après l'indépendance nationale en 1960, des critiques sévères adressées au régime hérité de la colonisation britannique ont conduit peu à peu à orienter le système vers une approche plus fonctionnelle qui permettrait de mieux faire face aux besoins politiques et socio-économiques du pays. Néanmoins, lorsqu'en 1975 le Nigeria sortit son troisième plan national de développement couvrant la période 1975-1980, on remarqua qu'un déséquilibre subsistait entre les différents niveaux éducatifs en vue du modèle de développement choisi. En 1966, les écoles primaires recrutaient environ 30 % des enfants d'âge scolaire, tandis qu'il n'y avait que 3 % des enfants d'âge secondaire qui étaient scolarisés (3). En 1975, on estimait que les proportions étaient passées à 40 % pour l'enseignement primaire et 10 % pour l'enseignement secondaire. En conséquence, l'un des objectifs du troisième plan national de développement 1975-1980 fut « de faciliter à travers tout le pays l'accès à l'éducation par l'égalisation des chances de l'individu, et de réformer le contenu des programmes afin qu'il soit mieux accordé aux besoins socio-économiques du pays » (4).

éducation primaire

C'est un fait reconnu que l'introduction d'une éducation primaire libre et universelle est un processus essentiel pour l'égalisation des chances de tous les individus. C'est pour cela que le gouvernement fédéral militaire du Nigeria s'engagea dans le plan de développement 1975-1980, à lancer un tel projet à travers tout le pays. Le début de réalisation a eu lieu en septembre 1976, et les mesures du plan deviendront obligatoires en 1979. D'après ce programme, communément appelé « Plan E.P.U. » (*) (Éducation Primaire Universelle), l'éducation primaire durera 6 ans, et tous les enfants âgés de 6 ans, ou qui atteindront cet âge avant la fin de l'année calendaire, seront admis à l'école primaire chaque année.

Ce plan a entraîné de vastes changements dans l'administration de l'éducation primaire au Nigeria. Jusqu'ici, l'éducation primaire était placée sous la seule responsabilité du gouvernement des États (autres fois régions) dépendant de la constitution fédérale du Nigeria. En annonçant les mesures prises, le gouvernement fédéral militaire déclara : « ayant reconnu les implications de ce nouveau système éducatif en matière d'investissements de capitaux considérables et de dépenses récurrentes, le gouverne-

ment fédéral a décidé d'assumer la pleine responsabilité du projet avec toutes ses conséquences » (5). Ceci comprenait le coût de construction de nouveaux bâtiments, l'entretien et l'agrandissement des vieux bâtiments, de nouveaux programmes pour les écoles, la formation et la rétribution des maîtres, aussi bien que la création de services auxiliaires nécessaires pour la bonne mise en œuvre d'un niveau standard élevé prévu pour l'éducation primaire. En effet, les décisions et les contrôles concernant l'éducation primaire ont été transférés d'un registre législatif régional (*) à un registre législatif fédéral (6). En termes constitutionnels donc, c'est le gouvernement fédéral qui a maintenant le dernier mot sur la façon dont l'éducation primaire doit être organisée et administrée à travers le pays.

éducation secondaire

Les changements intervenus dans les décisions concernant l'enseignement secondaire reflètent la très sérieuse attention portée au nombre toujours croissant d'élèves sortant de l'école primaire, et au besoin d'assurer des promotions bien formées au niveau supérieur de l'éducation également en expansion. La mise en œuvre réussie du plan d'éducation primaire obligatoire et universelle gratuite va certainement avoir des répercussions sur l'enseignement secondaire dans le pays. En outre, l'économie nationale en développement rapide requiert une main-d'œuvre hautement et moyennement qualifiée de toutes catégories. Il sera demandé aux écoles polytechniques, aux collèges de formation des maîtres et aux universités de former les élèves issus du secondaire en fonction des besoins exprimés par l'économie nigériane. Un système parallèle à celui des « grammar schools » (**) existantes est en train d'être introduit dans le domaine technique. Il s'agit d'écoles secondaires professionnelles d'un cycle de cinq ans à options technique, commerciale et agricole. Leur programme sera conçu de façon à avoir un lien direct avec les collèges polytechniques et les collèges de technologie.

Un autre changement important est intervenu : il s'agit de la construction d'établissements secondaires fédéraux dans les différents États, l'un de garçons, l'autre de filles dans chacun des 19 États de la fédération. On les appelle souvent « les écoles de l'unité » parce que l'un de leurs soucis majeurs est d'encourager les échanges entre les différents groupes ethniques du pays, et d'amener par là une meilleure compréhension et une unité entre eux. Chaque établissement secondaire fédéral reçoit des étudiants de tous les États sur la base d'un quota. Il en est de même pour les professeurs. Ce type d'écoles s'est révélé avoir tant de succès qu'il existe une demande populaire pour que l'on en crée de supplémentaires.

(*) U.P.E. : Universal Primary Education.

(*) Residual List, Concurrent Legislative List.

(**) Grammar school : enseignement secondaire traditionnel anglais.

Comme dans le cas de l'éducation primaire, le gouvernement fédéral militaire a pris une responsabilité dans l'organisation, le financement et l'administration de l'enseignement secondaire à travers tout le pays. Quelles que soient par exemple les dominantes des programmes purement académiques, techniques ou commerciales, tous durent maintenant cinq ans. Le gouvernement fédéral a également décrété que tous les frais de scolarité et de pension des écoles secondaires à la charge des États seront ramenés au taux de ceux payés par les étudiants des collèges du gouvernement fédéral à travers toute la Fédération. Afin d'alléger le fardeau financier que peut entraîner une telle politique pour les gouvernements des États, le gouvernement fédéral leur a accordé des aides financières massives afin de les aider dans le fonctionnement des établissements secondaires. Cette décision venant s'ajouter au fait qu'ils n'avaient plus à faire face au financement de l'enseignement primaire a permis aux gouvernements des États de se conformer aux décisions de la politique fédérale. Il en est immédiatement résulté un arrivage massif des élèves de l'enseignement primaire dans l'enseignement secondaire, parce que les frais de scolarité de ces derniers sont maintenant accessibles pour les parents.

enseignement universitaire

Le troisième plan national de développement a apporté de grandes modifications dans l'organisation de l'enseignement supérieur. Un changement d'une portée considérable fut l'annonce par le gouvernement fédéral en 1975, qu'il prenait la pleine responsabilité de la construction, de l'organisation du financement et de l'administration de toutes les universités du pays. En termes constitutionnels, cela signifie le transfert de la législation concernant l'université du système d'État au système fédéral (*), en la plaçant ainsi sous la responsabilité entière du gouvernement fédéral. Avant ce changement, c'était les États qui pouvaient construire et veiller au fonctionnement de leurs propres universités. Selon le gouvernement fédéral, la principale raison qui a amené sa prise en charge de toutes les universités du Nigeria était le souhait d'assurer à travers le pays une extension et une distribution homogènes de l'enseignement universitaire, tout en garantissant en même temps un niveau international élevé.

La toute première mesure fut en 1975 la création de quatre nouvelles universités et de trois collèges universitaires. Si on les rajoute aux six universités déjà existantes, que l'on remanie et que l'on développe pour permettre l'accueil maximum d'étudiants, on espère que leur nombre passera de 23 000 en 1974-1975 à 53 000 en 1979 (7). Puisque l'objectif est non pas d'accroître tout simplement les effectifs, mais de produire une main-d'œuvre nécessaire par

le développement socio-économique, on met l'accent, de par une politique délibérée, sur les études de médecine, de sciences pures, et de technologie. Le but visé est d'avoir environ 60 % des effectifs en science, et 40 % en lettres, sciences humaines et arts.

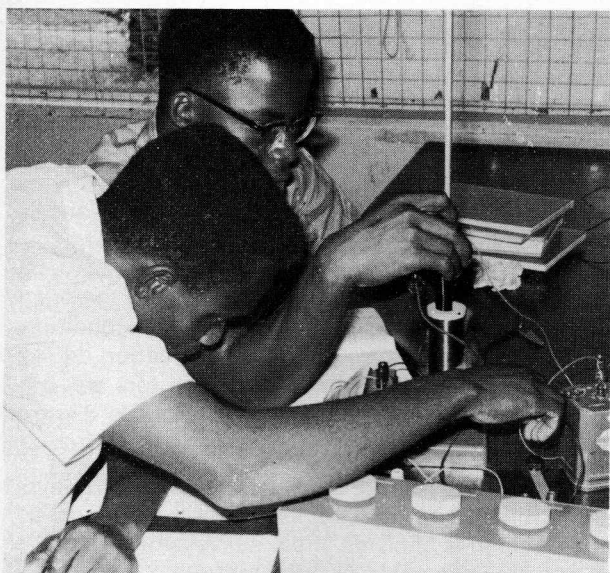
A partir de 1977, les politiques d'admission dans les universités seront harmonisées et centralisées sous le contrôle de la commission nationale des universités. Le but de cette mesure est d'amener une égalisation des chances en libéralisant les conditions d'admission. Elle ira de pair avec la création de systèmes de cours, qui permettront à la fois aux étudiants qualifiés et insuffisamment qualifiés d'entrer à l'université.

Cette dernière catégorie d'étudiants pourra avoir des cours de rattrapage lui permettant d'accéder aux disciplines choisies. Il est nécessaire de signaler ici que les universités ont une attitude critique vis-à-vis de cette nouvelle politique d'admission. Elles redoutent que, outre l'abaissement des niveaux académiques, le gouvernement fédéral n'attaque ainsi dangereusement la liberté de programmation des universités individuelles au nom de l'égalisation des chances. Les professeurs estiment que nous avons suffisamment de candidats qualifiés pour maintenir des niveaux élevés à l'admission. En conséquence, le gouvernement fédéral devrait à la fois étendre les établissements universitaires, et attirer un plus grand nombre d'enseignants en leur assurant de meilleures conditions de service pour que la plupart des candidats réellement qualifiés puissent être admis. Il reste donc à voir comment cette politique d'admission centralisatrice et libérale sera mise en œuvre en 1977.

la formation des professeurs

Le succès de toute entreprise humaine est en relation étroite avec la qualité et de dévouement de ceux qui accomplissent les tâches nécessaires. Selon Castetter (8), le degré de réussite de l'éducation publique dépendra grandement de la qualité du personnel tant professeurs qu'administrateurs. L'histoire de l'éducation au Nigeria fait état de critiques bien documentées dénonçant le degré insuffisant de qualification des maîtres dans nos écoles. La commission Ashby qui a étudié l'éducation post-secondaire et supérieure au Nigeria déclarait en 1960 : « une urgence absolue au Nigeria est sans aucun doute de renforcer la formation des maîtres. Aucun système d'éducation ne peut être plus fort que ses professeurs. Nous estimons que l'état de la formation des maîtres au Nigeria est alarmant, et nous croyons à l'absolue nécessité de prendre des mesures pour y remédier » (9).

(*) Voir note, p. 20.



École normale pour professeurs de l'enseignement secondaire.
Étude des lois de l'induction électro-magnétique.

On a beaucoup fait depuis 1960 pour améliorer la quantité et la qualité des professeurs des écoles et des collèges. En 1976 néanmoins, il reste certain que le point faible de notre système réside dans le très pauvre degré de qualification de nos maîtres, en particulier les maîtres de l'école primaire. Essien (10) a signalé le fait que nos plans de développement éducatif et de modification des programmes scolaires resteront sans effet à moins qu'ils ne soient appliqués par des maîtres qui sont eux-mêmes le produit d'une saine philosophie et de bons programmes en sciences de l'éducation. Quels que soient les changements de programme envisagés, ils doivent l'être tout d'abord dans des collèges de formation des maîtres. Il faut nous souvenir qu'une nation ne peut se passer du service compétent de ses maîtres beaucoup moins que d'aucun autre groupe professionnel, car ils influencent sa jeunesse et donc son avenir. Citons les mots du professeur Fafunwa : « de mauvais maîtres produiront de mauvais docteurs, avocats, ingénieurs, architectes, etc. En réalité, ce sont les maîtres qui influencent directement la qualité et la quantité des services fournis par toutes les autres professions » (11). On ne saurait trop appuyer sur ce point.

formation des maîtres de l'école primaire

Les efforts entrepris afin d'élever le niveau des maîtres du primaire au Nigeria ont conduit à l'abolition du certificat d'aptitude à l'enseignement (*) dans les années 50, et du certificat d'aptitude à l'enseignement élémentaire (**) dans les années 60. Le premier était une formation en un an s'adressant aux élèves issus de l'enseignement primaire, tandis que le second était une formation en deux ans pour les élèves ayant suivi des cours dans le postprimaire.

Tous deux se sont avérés complètement inadaptés à cause de leur durée insuffisante et du très bas niveau de départ des candidats.

Jusqu'en 1974, quand la formation des maîtres commença dans le cadre du plan d'éducation primaire universelle, nous avions deux catégories de maîtres d'enseignement primaire. Le premier groupe comprenait les maîtres détenteurs du certificat de grade II, ceux-ci avaient reçu une formation de quatre ans, et leur qualification de base était le certificat de fin d'études primaires. La seconde catégorie était composée de candidats détenteurs du certificat scolaire d'Afrique Occidentale (***) accordé à l'issue des études secondaires, qui étaient admis à suivre une formation de deux ans dans des collèges de formation des maîtres.

On les appelait familièrement les maîtres « pivots » (****). Le troisième groupe était composé de maîtres de « grade I ». On pouvait obtenir ce statut par promotion, on pouvait également y arriver par une formation d'un an suivie dans les instituts d'éducation des universités. Il y avait encore un autre moyen qui était de passer au moins deux options de l'examen du certificat général d'éducation de l'université de Londres (niveau supérieur) accompagnés d'un stage pratique.

Pour faire face aux besoins du plan d'éducation primaire universelle qui a commencé en septembre 1976, on a introduit d'énormes changements dans le processus de ces formations. On a déterminé trois types de candidats à admettre dans des formations de durée variée. Le premier muni du certificat d'enseignement primaire recevra une formation de cinq ans. Le second qui reçoit deux ans de formation comprend les candidats qui ont suivi quatre ans d'enseignement secondaire, ou qui ont échoué à l'examen du certificat scolaire d'Afrique Occidentale à la fin de cinq années d'enseignement secondaire. Ce groupe reçoit deux années de formation.

Le troisième groupe est l'âme de la formation primaire. Il entre pour un an dans une école normale, après avoir réussi les épreuves du certificat de l'école d'Afrique occidentale. Les étudiants-maîtres sortent maîtres « pivots ». Il faut noter que dans le système précédent ils suivaient deux années de formation. Qu'ils atteignent une compétence professionnelle en un an est sujet à beaucoup de controverses. Seule une recherche empirique apportera une réponse sur ce point. Il faut insister sur le fait que la qualification de base demandée par les différentes commissions et comités éducatifs en vue d'une formation à l'enseignement primaire est le certificat scolaire d'Afrique Occidentale, soit le succès aux années d'enseignement secondaire. L'acceptation d'une qualification moindre pour aborder cette formation peut donc être considérée comme un expédient temporaire pour résoudre le difficile problème du manque de maîtres dans ce pays.

(*) Pupil Teacher Certificate (P.T.C.).

(**) Elementary Teachers Certificates (E.T.C.).

(***) West African School Certificate.

(****) Pivotal Teachers.



École normale supérieure fédérale.

formation des maîtres de l'école secondaire

C'est dans ce domaine que l'effort le plus grand en matière d'innovations a été tenté. Il est triste de dire après ce préambule que le manque de professeurs est encore aigu. Le plus grand nombre n'a pas de diplômes universitaires. Les professeurs diplômés sont pour la plupart du personnel expatrié venant principalement des Indes et du Pakistan. C'est un désavantage évident à cause du coût élevé du personnel, de son manque de continuité, la plupart ayant des contrats de courte durée, et de leurs difficultés à comprendre l'enfant nigérian et sa culture.

Dans le cas de personnel recruté dans le sub-continent indien, il y a un problème de langue, puisque nos étudiants trouvent difficile de comprendre l'accent de leurs nouveaux professeurs expatriés.

La formation des professeurs du secondaire se poursuit principalement dans des collèges supérieurs de formation des maîtres (ou collèges d'éducation), et au département de l'éducation des universités nigérianes. Dans les collèges d'éducation (*), les détenteurs du certificat scolaire d'Afrique occidentale et les professeurs « pivots » sont admis pour une formation de trois ans conduisant au certificat nigérian d'éducation (C.N.E.). Le programme du C.N.E. a été mis sur pied vers 1965 afin de fournir des maîtres pour les classes du premier cycle de l'enseignement secondaire. Leur compétence a généralement été appréciée et reconnue.

Dans les départements de l'éducation des universités nigérianes, les détenteurs du certificat scolaire d'Afrique occidentale poursuivent une formation combinée de quatre ans conduisant au diplôme de licencié en éducation (*). Ceux qui ont un diplôme plus élevé ou un certificat général d'éducation de

l'université de Londres reçoivent une formation de trois ans. Pour l'essentiel, le programme de licence d'éducation prévoit deux matières académiques principales, l'une dominante et l'autre mineure ou subsidiaire. A côté de ces deux matières, les élèves-maîtres reçoivent des cours spécifiques tels que l'histoire et la psychologie de l'éducation, l'étude des programmes et les méthodes d'enseignement des diverses matières, la technologie éducative et l'administration scolaire. Ils accomplissent en outre un stage pratique de trois mois sous contrôle, ce qui est l'un des aspects très importants de cette formation.

C'est cette licence d'éducation qui représente le plus grand changement dans la formation des maîtres du secondaire. Les licenciés enseignent également dans les écoles normales qui forment les maîtres de l'enseignement primaire. Les premiers cours ont commencé en 1961 à l'université du Nigeria, Nsukka. On est parti d'une conception américaine qui fut d'abord rejetée, mais aujourd'hui toutes les universités du Nigeria ont une licence d'éducation. Avant 1961 on avait le système traditionnel anglais du B.A. ou B.S.C. (**) suivi d'une année spécialisée en matière d'éducation.

Ce système est encore en vigueur, mais il est peu à peu remplacé par le système de la licence d'éducation. Afin d'attirer des jeunes compétents et ambitieux vers la licence d'éducation et le certificat nigérian d'éducation, le gouvernement fédéral a institué en 1969 une bourse automatique pour tous les étudiants qui entrent dans les départements d'éducation des universités ou dans les collèges d'éducation pour y suivre une formation de professeurs. On espère qu'en 1980 nos écoles secondaires seront encadrées par des professeurs qualifiés et bien formés.

(*) Auparavant appelés : Advanced Teacher Training Colleges (A.T.T.C.).

(*) Bachelor of Education (B.E.D.).

(**) « Bachelor of Arts » ou « Bachelor of Science ».

prise en charge par l'État des écoles et des collèges

Cet exposé sur les changements éducatifs et la formation des maîtres au Nigeria serait incomplet si nous ne mentionnions pas un changement récent survenu dans l'administration et le contrôle de l'éducation du pays communément appelé : « Prise en charge par l'État des écoles et des collèges ». Au début de cet article, nous avons mentionné le rôle joué par les différents ordres missionnaires et les institutions privées, dans la construction des écoles et l'extension de l'éducation au Nigeria. Ensemble avec le gouvernement, sous un système de contrôle « double », ces organismes veillaient au fonctionnement et à l'administration des écoles avec des subsides du gouvernement.

Après la guerre civile Nigeria-Biafra en 1970, le gouvernement de l'État du Centre-Est annonça qu'il assumerait le plein contrôle et la responsabilité de l'éducation sur son territoire. D'après ce système, les missionnaires et les institutions privées cessèrent de posséder ou de diriger des écoles. Depuis lors, d'autres gouvernements d'États ont pris des mesures diverses pour contrôler l'éducation dans leur zone de juridiction.

Bien que ce soit encore un point de controverse, le gouvernement fédéral a apporté son support à ce système. Il a encouragé les divers gouvernements

« à procéder à la reprise des écoles secondaires, opération ayant pour but la création de niveaux uniformisés dans leurs contenus et dans la qualité de l'éducation fournie ainsi que pour les frais de scolarité » (12). Ces mesures ont été encouragées par le syndicat des professeurs nigériens et un bon nombre d'intellectuels en vue. Les autres arguments employés en faveur de ce changement radical de politique, outre ceux donnés par le gouvernement fédéral, sont le besoin d'éliminer les rivalités partisans et la discrimination religieuse en matière d'éducation, facteur devenu décisif dans beaucoup de sociétés, et la nécessité de fournir à tous les professeurs des conditions similaires de travail, ainsi que des chances égales à tous les enfants du pays.

En conclusion, le système éducatif nigérien s'étend et change à un rythme rapide afin de répondre aux bouleversements qui prennent place dans la vie sociale, politique et économique de la nation. Il est évident que de tous les problèmes éducatifs qui assaillent le Nigeria aujourd'hui, aucun d'entre eux n'est aussi aigu et urgent que la formation de maîtres compétents et dévoués. Ils sont la charnière des grands changements en cours ou envisagés pour le futur. Le signe essentiel de santé et de développement d'une nation réside dans l'esprit et la qualité de ses maîtres.

Pr Nicholas A. NWAGWU,
Faculty of Education,
University of Benin,
Nigeria.

Bibliographie

1. J.W. HANSON, « **The Nation's Educational Purpose** », in Nigerian Education edited by Okechukwu Ikejiani. Longmans of Nigeria, 1964, p. 20.
2. **Nigeria. Investment in Education.** The Report of The Ashby Commission on Post-School Certificate and Higher Education in Nigeria. Federal Government Printer, Lagos, 1960, p. 4.
3. **Nigeria. Second National Development Plan 1970-1974.** Federal Government Printer, Lagos, 1970, p. 236.
4. **Nigeria. Third National Development Plan 1975-1980, Vol. I.** Federal Government Printer, 1975, p. 245.
5. Ibid. p. 246.
6. **Nigeria. The Constitution of the Federal Republic of Nigeria.** Section 69, THE SCHEDULE. The Exclusive Legislative List and the Concurrent Legislative List. Federal Government Printer, 1963, p. 77-81.
7. **Nigeria. Third National Development Plan.** Op. cit., volume 1, P. 248.
8. W.B. CASTETTER. **The Personnel Function in Educational Administration.** The Macmillan Company, New York, 1971, p. 3.
9. **Nigeria. Investment in Education.** Op. cit., p. 6.
10. J.E. ESSIEN. **Education and the Challenge of Quality.** Ethiope Publishing Corporation, Benin City, 1975, p. 69.
11. A. BABS FAFUNWA. **New Perspectives in African Education.** Macmillan and Co. (Nig.) Ltd., 1967, p. 84.
12. **Nigeria. Third National Development Plan.** Op. cit., p. 246.